



# CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Gurten – Parc Pré Vert se réjouit de votre réservation. Veuillez lire le texte imprimé «en petits caractères» pour que tout fonctionne.

## **RÉSERVATION**

Nous confirmerons par écrit la réservation définitive de votre manifestation. Nous nous réservons le droit de retirer une offre. Le contrat prend effet lors de votre reconfirmation. La charge extraordinaire que nous supportons en matière de conseil et d'organisation sera facturée en sus. Toutes les prestations de restauration sont organisées par l'Intermédiaire du Gurten.

## **MISE À DISPOSITION ET DISPONIBILITÉ DE LA SALLE**

Sauf accord contraire, vous et vos invités pourrez accéder à la salle réservée pour votre manifestation 15 minutes avant qu'elle ne débute. Le Kulturschür UPtown et le Pavillon sont disponibles 30 minutes avant le début. L'apéritif est prêt à être servi 15 minutes avant le début convenu. Les charges de mise à disposition extraordinaires (matériel de décoration de l'organisateur) sont facturées en sus.

## **AGENCEMENT DE LA PIÈCE ET PLACES ASSISES**

Nous aménageons les salles en fonction de vos souhaits. La modification de dernière minute des places assises est facturée en fonction de la charge.

## **PRIX**

Les prix dans toutes les documentations valent pour les manifestations avec les nombres minimaux de participants. Les listes de conditions et de prix actuelles s'appliquent. Tous les prix sont exprimés en francs suisses, TVA légale comprise.

## **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Le nombre de participants doit être communiqué au plus tard 31 jours avant le début de la manifestation et sert de base à la facturation. En cas de réduction du nombre de participants, les prestations convenues sont facturées comme suit:

30 – 10 jours avant la manifestation:	50 % du nombre de participants annulé
9 – 3 jours avant la manifestation:	75 % du nombre de participants annulé
Moins de 72 heures avant la manifestation:	100 % du nombre de participants annulé

## **CONDITIONS D'ANNULATION**

Aucuns frais ne sont perçus pour les annulations jusqu'à 20 semaines avant le début de la manifestation. L'organisateur doit aviser le Gurten – Parc Pré Vert par écrit des annulations de réservations de salles pour des manifestations.

139 – 90 jours avant la manifestation:	25 % du montant total prévisible
89 – 30 jours avant la manifestation:	50 % du montant total prévisible
29 – 15 jours avant la manifestation:	75 % du montant total prévisible
14 – 3 jours avant la manifestation:	80 % du montant total prévisible
Moins de 72 heures avant la manifestation:	100 % du montant total prévisible

Un séminaire d'au plus 20 personnes peut être annulé gratuitement jusqu'à 30 jours avant la manifestation.

Le montant total prévisible est constitué de la location de salle convenue et des prestations convenues, multipliées par le nombre d'invités dernièrement annoncé. Si aucune prestation n'a encore été convenue, nous facturons un montant forfaitaire de Fr. 30.– par personne pour l'annulation d'apéritifs et de Fr. 130.– par personne pour l'annulation de banquets, en plus de la location de la salle.

## **CHANGEMENTS DE DERNIÈRE MINUTE**

En cas de changements de dernière minute ou de commande supplémentaire, nous facturons les coûts effectivement occasionnés (heures des collaborateurs déjà effectuées, aliments déjà commandés, travail de coordination supplémentaire, etc.).

## **TECHNIQUE**

Nous déclinons toute responsabilité pour le fonctionnement des appareils que vous apportez. Un changement de dernière minute pour utiliser notre propre technique n'est pas nécessairement possible. Nous facturons les prix selon la liste des prix, charge de travail des collaborateurs en sus.

## **DOMMAGES ET RESPONSABILITÉ**

L'organisateur est dans tous les cas responsable vis-à-vis du Gurten – Parc Pré Vert pour les dommages causés aux locaux, installations, mobiliers et au terrain par lui-même ou par des tiers (auxiliaires, invités, participants). L'organisateur est responsable des appareils défectueux ou manquants.

Les objets et emballages apportés doivent être éliminés à la fin de votre manifestation. Nous facturons les travaux de nettoyage supplémentaires à hauteur de Fr. 80.– par heure de collaborateur commencée, en plus des taxes d'élimination.

Les objets d'art, les décorations et les objets de décoration font partie des locaux et ne doivent être ni modifiés ni retirés. La fixation d'adhésifs, de clous, etc. est interdite. Le Gurten – Parc Pré Vert décline toute responsabilité pour le vol et la dégradation des objets, vêtements et matériels apportés. Toutes les salles sont «non-fumeur». Des frais d'un montant de Fr. 1800.– sont occasionnés au cas où l'alarme incendie serait déclenchée par des invités fumeurs ou des appareils générant de la fumée.

Veillez prendre soin de la montagne bernoise. Le camping, les feux en dehors des foyers officiels, le fait de planter des poteaux et les fixations aux arbres sont interdits. La signature du contrat relatif à la prairie est nécessaire pour l'utilisation du parc et de ses infrastructures.

### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

L'organisateur s'engage à régler la facture dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation, sans déduction. Le Gurten – Parc Pré Vert est autorisé à exiger un paiement d'avance en cas de réservations importantes. Aucune facture n'est envoyé à des adresses hors de Suisse.

Le droit suisse est applicable au contrat.

Le for exclusif est Berne.



**ERLEBEN | GENIESSEN | HORIZONT ERWEITERN**

Gurten – Park im Grünen, CH 3084 Wabern, T +41 31 970 33 33, info@gurtenpark.ch, gurtenpark.ch